



AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N° MIC/DGC/DPCSMQ/DM/AMI/2023-01 du 20/09/2023

Agrément d'organismes pour la vérification première des chronotachygraphes

Il est porté à la connaissance du public que l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour l'octroi d'agrément de vérification première des chronotachygraphes lancé par le Ministère de l'Industrie et du Commerce et dont l'avis y afférent a été publié sur le site du Ministère ainsi que dans le journal « Les inspirations ECO » en date du 21 Septembre 2023,

a été rectifié comme suit :

1. L'AMI concerne l'ensemble du territoire national.
2. Le délai pour recevoir les dossiers de candidatures des intéressés est fixé au 20 mars 2024.
3. La condition N° 5 de l'avis est modifiée comme suit :

Ne pas dépasser 20 opérations de vérification par jour, fonctionner conformément à la norme marocaine NM ISO/CEI 17020 relative aux organismes d'inspection et obtenir l'accréditation par rapport à cette norme dans un délai d'un an à partir de la date d'obtention de l'agrément.

Au lieu de :

Fonctionner conformément à la norme marocaine NM ISO/CEI 17020 relative aux organismes d'inspection et obtenir l'accréditation par rapport à cette norme dans un délai d'un an à partir de la date d'obtention de l'agrément.

4. La mise à jour des modèles du dossier de candidature.

Le reste des conditions de l'avis n'a pas subi de changement.

Le Ministre de l'Industrie et du Commerce
Signé **RYAD MEZZOUR**